

Dépêche AEF : 2021 sera "l'année où la réforme du bac et celle du 1er cycle entreront en cohérence" (débat au salon Postbac 2020)

6-8 minutes

2021 sera "l'année où la réforme du bac et celle du 1er cycle entreront en cohérence", estiment Jean-Charles Ringard, IGÉSR, et Guillaume Gellé, président de la commission formation de la CPU, lors d'un débat organisé par AEF info dans le cadre du salon Postbac le 10 janvier 2020 (1). Parce que l'orientation est "la clef de réussite" des réformes, les deux participants insistent sur la nécessaire collaboration entre les acteurs de terrain de l'enseignement secondaire et supérieur. Cela se fait au niveau académique, il faut maintenant descendre à l'échelle des acteurs de terrain.



AEF - Sébastien Ferraro / AEF info

"Pendant 10 ans, on a parlé de bac-3/bac+3 : les systèmes scolaire et universitaire sont désormais structurés de manière cohérente",

estime Jean-Charles Ringard, lors d'un débat intitulé "Comment créer une cohérence entre le nouveau lycée et les licences ?" et organisé par AEF info dans le cadre des "Rendez-vous de l'éducation" lors du salon Postbac (1) le 10 janvier 2020 ([lire sur AEF info](#)).

"Les lois concernant la réforme du lycée et du 1er cycle universitaire n'ont pas été articulées sur la même temporalité mais force est de constater que, en 2021, ces réformes vont se mettre en cohérence", poursuit l'IGÉSR qui co-pilote le comité de suivi sur la réforme du lycée général et technologique.

Outre l'arrivée dans le supérieur des bacheliers issus du nouveau bac, "2021 sera une année de mise en œuvre des réformes notamment avec le bachelor universitaire de technologie (BUT), la 2e année de la réforme de l'accès des études de médecine...", énumère Guillaume Gellé, président de la commission formation et insertion professionnelle de la CPU. "Mais l'université est préparée à cette échéance."

En 2021, les commissions d'examen des vœux auront 67 % des notes du bac

Les universités, depuis 2018, ont pu mettre en place de "bonnes pratiques pour appréhender la réforme du bac et celle du lycée", explique Guillaume Gellé. "La loi ORE apporte des éléments d'informations sur les candidats du supérieur", notamment à travers les commissions d'examen des vœux (CEV) qui examinent les dossiers et peuvent donc adapter le parcours.

En 2021, "la nouveauté c'est que les formations du supérieur auront aussi connaissance de 67 % des notes bac" puisque le contrôle continu s'effectuera dès l'année de 1re, au 2e et 3e semestres, indique Jean-Charles Ringard.

Le processus de personnalisation des parcours est déjà en œuvre au sein des universités, notamment à travers la mise en place des "oui si". Selon le président de l'université de Reims, la réforme du bac va accélérer ce processus puisque les élèves, qui y seront

habitué depuis le lycée, auront cette exigence. En plus du besoin de convaincre les équipes pédagogiques, Guillaume Gellé estime qu'il est nécessaire de "former chaque lycéen comme acteur de son propre cursus afin que celui-ci face des choix éclairés". Les deux hommes considèrent que l'une des clefs de réussite de cette réforme est l'orientation.

Sensibiliser aux "oui si"

Alors que les universités proposent, depuis 2018, des "oui si" qui conditionnent l'admission en licence de certains candidats, "force est de constater que les lycéens ne perçoivent pas l'utilité de ces parcours car une minorité les retient dans Parcoursup", témoigne Guillaume Gellé. Pour lui, il y a un travail à faire en amont auprès des lycéens : "Il faut les sensibiliser au fait que l'orientation se construit tout au long de leur cursus mais aussi avec des faits objectifs, comme l'avis donné sur la continuité de leur parcours en licence."

Une "approche partagée" de la réforme du bac

La réforme du baccalauréat étant "de nature systémique mais aussi culturelle", il y a besoin d'avoir "une approche partagée" entre l'enseignement supérieur et le scolaire, affirme Jean-Charles Ringard. L'IGÉSR cite en exemple la "charte pour une orientation progressive et accompagnée au service de la liberté de choix et de la réussite des lycéens", signée le 17 janvier 2019 par le MEN, le MESRI et divers acteurs du supérieur ([CPU](#), [CGE](#), [Cdefi...](#)) ([lire sur AEF info](#)).

Il reste cependant un effort à faire en termes de communication, estime Guillaume Gellé. Il témoigne avoir beaucoup de questions sur les acquis disciplinaires et les savoirs fondamentaux de la part des enseignants qui ignorent quel sera le niveau de leurs futurs étudiants. "Les programmes, que ce soit ceux du tronc commun ou ceux des spécialités sont plus exigeants, c'est la volonté du MEN qui l'a encore affirmé récemment ([lire sur AEF info](#)), répond Jean-Charles Ringard qui reconnaît qu'il faut rassurer les enseignants

ainsi que les élèves et leurs familles. La spécialisation des élèves, d'abord avec 3 fois 4 heures de cours puis 2 fois 6 heures, contribue à élever le niveau scolaire. Enfin, insiste l'IGESR, les modalités d'évaluation des élèves prévues par la réforme éclairent le jeune sur la manière dont il sera évalué ensuite dans le supérieur".

Développer la collaboration entre les acteurs de terrain

"Ce qui est valable pour l'orientation l'est aussi pour la manière de travailler", précise Guillaume Gellé. "Les lycéens vont trouver à l'université un choix varié et multiple et ils n'auront pas forcément tous les prérequis." Si le président de la commission formation de la CPU explique que les licences s'adapteront, "il faut que les candidats comprennent le travail personnel qui est nécessaire dans le supérieur".

Dans la réforme du bac, la notion de savoir fondamental regroupe aussi des compétences transversales parmi lesquelles le fait de savoir travailler de manière autonome, répond Jean-Charles Ringard. Il insiste sur "la capacité des jeunes à réussir dans le supérieur avec ces compétences transversales".

Pour cela, "il faut prendre le temps de mieux se connaître", affirme Guillaume Gellé qui constate qu'il existe "encore trop de blocages dans les possibilités d'échanges et passerelles avec le secondaire. On voit, lorsque l'on veut recruter un professeur de lycée à l'université : il y a encore trop de cloisonnements".

"Qu'il y ait des progrès à faire, sans doute, cependant le travail a déjà commencé, réagit Jean-Charles Ringard. C'est ce que montrent les témoignages du terrain, par exemple à l'échelle des académies où des partenariats se nouent". Tous deux sont toutefois d'accord : il y a encore des efforts à faire pour que cette collaboration, qui se fait au niveau institutionnel, descende à l'échelle des acteurs de terrain.